

Zeitschrift: Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 13 (1882-1883)

Artikel: Notice sur la couleur des cheveux et des yeux en suisse
Autor: Beddoe, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-88189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTICE

SUR LA

COULEUR DES CHEVEUX ET DES YEUX EN SUISSE

Par M. le Dr JOHN BEDDOE, F. R. S.

Communiquée par M. le Dr GUILLAUME

Je suis probablement un des observateurs qui se sont le plus anciennement occupés d'une manière systématique de la couleur des yeux et des cheveux chez les différentes races humaines; il me sera dès lors permis, en cette qualité, de féliciter les anthropologistes suisses d'avoir si bien exécuté le travail statistique sur la couleur des yeux et des cheveux dans leur pays. Après une attente longue et impatiente à l'endroit des résultats obtenus, j'ai enfin et tout récemment atteint le but désiré, grâce à l'obligeance du Dr Guillaume, qui m'a envoyé les mémoires publiés par MM. Kollmann, professeur, et Studer. Ce dernier, malheureusement, ne donne pas les chiffres d'après lesquels il a dessiné ses cartes laborieusement détaillées; mais M. le prof. Kollmann, outre qu'il indique les proportions du *type blond pur* ou du *type brun*, a encore donné des chiffres qui permettent à tout lecteur d'en tirer pour son compte des conclusions.

Il ne me semble pas possible de tirer de la distribution du *type blond pur* quelque enseignement utile. Ce type est disséminé en Suisse d'une façon qu'il est difficile d'expliquer. Ainsi, on rencontre actuellement dans le Tessin un plus grand nombre de spécimens de ce type qu'à Schaffouse, où cependant l'élément germanique devrait, semble-t-il, être plus richement représenté ; le type blond pur n'apparaît presque pas dans l'Obwald. Je suppose que les yeux gris et les yeux bleus ont été fréquemment confondus par les observateurs. Nombre de personnes qui, en Angleterre, m'ont aidé dans mes recherches ont certainement commis semblable erreur.

La carte du Dr Kollmann, qui représente la distribution du *type brun*, est beaucoup plus instructive. On remarque tout de suite une accumulation de ce type dans la partie ouest de la Suisse et une autre dans la partie orientale ; ce fait suggère naturellement l'idée qu'un élément celtique existe dans la première de ces deux régions et que, dans la seconde, c'est à l'élément rhétien qu'est due cette agrégation du type brun.

Le Tessin est compris dans la partie orientale du type brun, mais non pas le Valais, tandis que le canton de Schaffouse en fait aussi partie ; tout cela est fort curieux et mal aisé à expliquer.

Pour cette raison, j'ai dessiné une carte de la Suisse d'après les tableaux statistiques publiés par M. le prof. Kollmann ; cette carte indique d'une manière très complète les différentes couleurs des cheveux seulement, mais ne tient pas compte de la couleur des yeux. Je regrette que le travail du Dr Studer ne m'ait pas fourni les renseignements nécessaires pour faire

un exposé semblable de la distribution de la couleur des cheveux dans les différents districts du canton de Berne qui, par son histoire et sa position géographique, est comme un abrégé de la Suisse entière. Les détails concernant le Valais seraient aussi très précieux et très intéressants à connaître et si les recherches du prof. Dunant, sur la stature, avaient embrassé d'autres cantons que ceux de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Soleure, on posséderait des renseignements qui nous eussent menés plus loin.

Ma carte expose la proportion relative des cheveux blonds et des cheveux foncés par ce que j'appelle l'*index de nigrescence*; j'obtiens cet index en retranchant les types blonds et rouges des bruns et du double des noirs. Je double le nombre des noirs, parce qu'il me semble que l'individu qui a des cheveux noirs possède une plus forte tendance à la mélanosité que l'individu qui a des cheveux bruns, c'est-à-dire moins foncés.

L'index de nigrescence est = (brun + 2 noirs) = (blond + rouge).

Dans les cantons où la proportion des cheveux noirs ou rouges est au-dessus de la moyenne générale en Suisse, je l'ai indiquée par des étoiles de couleur rouge ou noire, dont le nombre des rayons indique en pour cent la proportion des cheveux de la couleur correspondante.

En tirant mes conclusions, j'admets que les observateurs dans les différents cantons ont apprécié la couleur des cheveux d'une manière analogue et que ce qu'on appelle rouge à Genève est également considéré comme rouge à Schaffouse et que ce qui est appelé noir dans le canton d'Uri est également appelé noir à Neuchâtel.

On serait presque disposé à douter qu'il en a été ainsi, lorsqu'on considère combien la couleur rouge qui, à ce qu'on prétend, était un signe caractéristique de la race germanique, est devenue rare et impopulaire dans les pays envahis et occupés par ces conquérants.

Bien que les instructions données en Allemagne aux personnes qui furent chargées du relevé de la couleur des yeux et des cheveux n'aient rien dit de la couleur rouge, il est étrange que, dans toutes les villes de la Bavière, où les cheveux rouges ne sont pas rares, une seule petite fille est indiquée comme ayant des cheveux de cette couleur.

Je crois cependant qu'à l'exception de ce qui est relatif à la différence entre les yeux bleus et les yeux gris-clair, nous pouvons avoir la plus grande confiance dans les chiffres de la statistique suivante :

D'après les cantons, l'index de nigrescence est le suivant :

| | | | |
|--------------------|--------|-------------------|--------|
| Nidwald | — 50,7 | Uri | — 2,6 |
| Argovie | — 14,3 | Zurich | — 2,5 |
| Schaffouse | — 11,9 | Lucerne | — 2,5 |
| Bâle-campagne | — 11,7 | Fribourg | + 0,2 |
| Genève | — 11,2 | Thurgovie | + 0,6 |
| Bâle-ville | — 8,8 | Valais | + 1,4 |
| Jura bernois | — 7,2 | St-Gall | + 1,8 |
| Obwald | — 7,0 | Appenzell(R.-Ex.) | + 2,5 |
| Berne (Plaine) | — 6,3 | Vaud | + 6,6 |
| Oberland bernois | — 6,1 | Glaris | + 7,1 |
| Appenzell(R.-Int.) | — 5,9 | Zug | + 10,5 |
| Soleure | — 4,7 | Grisons | + 18,0 |
| Neuchâtel | — 4,6 | Tessin | + 21,3 |
| Schwyz | — 3,0 | | |

Pour la Suisse, la moyenne est entre Lucerne et Fribourg, soit — 1,7. Les cheveux devenant graduellement plus foncés avec les années et la proportion des deux éléments (au-dessous et au-dessus de 11 ans) étant différents dans quelques cantons, ces circonstances contribuent à rendre la chose plus compliquée.

Ainsi, par exemple, dans le Nidwald et dans les cantons de Schwyz et du Tessin, et particulièrement dans le canton d'Uri, la proportion des jeunes enfants est au-dessus de la moyenne, tandis que dans d'autres, par exemple dans l'Appenzell (Rhodes-Extérieures), c'est tout le contraire (carte de la mortalité infantile).

C'est pour tenir compte de ces faits que j'ai précisé davantage l'index de nigrescence et dessiné une carte indiquant ce dernier, mais pour les enfants âgés de plus de 11 ans.

Le résultat obtenu est le suivant :

| | | | |
|------------------|--------|--------------------|--------|
| Nidwald | — 39,2 | Soleure | + 4,6 |
| Bâle-ville | — 8,0 | Fribourg | + 7,0 |
| Argovie | — 7,8 | Uri | + 8,1 |
| Obwald | — 6,5 | Appenzell(R.-Int.) | + 8,8 |
| Genève | — 3,3 | Zurich | + 8,2 |
| Schwyz | — 3,0 | Valais | + 8,8 |
| Oberland bernois | — 2,2 | Appenzell(R.-Ext.) | + 10,4 |
| Bâle-campagne | — 2,0 | Thurgovie | + 11,1 |
| Schaffouse | — 1,0 | St-Gall | + 12,0 |
| Jura bernois | — 1,0 | Glaris | + 14,1 |
| Neuchâtel | + 3,3 | Zug | + 16,1 |
| Berne (Plaine) | + 3,9 | Vaud | + 16,5 |
| Lucerne | + 4,1 | Grisons | + 28,1 |
| | | Tessin | + 29,9 |

Les principaux changements que l'on obtient dans l'ordre qu'occupent les cantons sont le rang plus élevé qu'atteint Schwyz dans l'échelle du type blond et le rapprochement des deux Rhodes d'Appenzell.

A tout prendre, l'aspect de la carte n'a pas terriblement changé.

La couleur foncée de la peau est, s'il m'est permis d'émettre une opinion à cet égard, un signe caractéristique auquel on ne peut se fier et que l'on ne peut observer que difficilement.

D'après le recensement ethnologique suisse, le teint foncé de la peau semble décidément appartenir au sud de la Suisse, avec une légère extension le long du Jura, mais sans comprendre Genève.

D'un autre côté, les yeux noirs se rencontrent en grand nombre dans les cantons de l'est et du sud-est et dans le Jura. Leur répartition est assez bien indiquée par la carte du type brun, carte dressée par le Dr Kollmann, et probablement aussi par la carte du canton de Berne par le Dr Studer.

Les yeux bleus et les yeux gris me semblent répartis très irrégulièrement et je dirai même d'une manière tout-à-fait fortuite, ce qui me fait douter que la distinction que l'on fait, en Suisse du moins, entre les yeux bleus et les yeux gris ait réellement une signification ethnologique.

On observe, il est vrai, un groupe de cantons occupant à peu près le centre du pays (Berne plaine, Oberland bernois, Lucerne, les deux parties de l'Unterwald, Zug), dans lesquels les yeux gris sont très nombreux; mais d'autre part, le fait que dans les cantons de Schwyz, Uri et Glaris, leur nombre est au-dessous de la moyenne, semble atténuer l'importance de cette observation.

La *distribution des cheveux rouges et des cheveux noirs* est probablement d'une plus grande importance. On peut observer sur la carte que ces deux nuances de cheveux sont groupées d'une façon frappante. Les cheveux noirs sont très nombreux dans le sud-est et le sud-ouest et sont plus rares sur les bords du lac des 4 cantons. On peut dire, d'une manière générale, qu'ils sont très communs dans les pays qui furent le moins affectés par les invasions des peuples du nord.

Les cheveux rouges sont dans quelques cas en excès là où les cheveux noirs abondent également. Cette coïncidence a été également observée dans d'autres pays, par exemple en Ecosse et dans le nord de la Russie.

Ce fait ne s'étend pas cependant jusqu'aux districts rhétiens ou slavoniques de l'est, mais cette particularité est assez bien limitée à la Suisse burgonde, y compris le Valais. Il serait intéressant de savoir dans quelle partie de ce dernier canton cette circonstance est évidente.

La proportion élevée des cheveux blonds coïncide naturellement avec un index de nigrescence moins prononcé, ce que la carte exprime assez bien. Cette proportion est plus élevée le long du Rhin, dans l'Argovie, les cantons de Bâle, de Schaffouse, et remonte la vallée de l'Aar jusque dans la partie centrale du pays, atteignant de nouveau un chiffre élevé dans les deux Unterwalden.

Les chiffres relatifs à Nidwald sont très curieux et à peine croyables; s'ils sont exacts, ils sont en tout cas difficiles à expliquer.

Du moins, je n'ai jamais entendu dire que les habitants de ce distingué petit canton avaient une forme

de crâne différente de celle qui prédomine en Suisse, c'est-à-dire du type de Dissentis; sinon il est difficile de supposer que le type germanique soit exceptionnellement marqué là, et il est également difficile de trouver une raison qui explique la nuance extrêmement claire de leur teint.

Néanmoins, on doit admettre, je suppose, que le teint blond qui prédomine dans le nord, le nord-ouest et le centre de la Suisse est dû aux émigrations que les Allemanes et les Burgondes firent dans ces contrées-là plus que partout ailleurs, bien que ces peuplades n'aient pu transmettre la forme de leur crâne, sinon à une faible partie de la population actuelle. Car, si nous attribuons aux Helvètes une part considérable de la cause qui a provoqué le type blond, nous aurions à expliquer le fait que dans les cantons de Vaud et de Fribourg, les habitants appartiennent plutôt au type brun.

Cependant, je ne doute nullement que la race helvète n'ait survécu et cela dans une proportion notable, surtout dans les cantons de l'ouest. C'est aux Helvètes que j'attribuerais le type de crâne de Sion (His et Rüttimeyer), crâne qui se distingue par son grand développement, son front proéminent, mais d'une largeur modérée, caractères qui le rapprochent des types celtiques (ou plutôt kimmérique) les plus répandus de la Bretagne.

C'est également aux Helvètes que j'attribuerais les fréquentes coïncidences de cheveux rouges et de cheveux noirs, dans la partie burgonde de la Suisse.

La haute stature transmise par hérédité et qui, autant que les investigations du prof. Dunant ont pu être groupées, semblent appartenir à la même région,

est due également moitié aux Helvètes, moitié aux Burgondes.

Nous savons que ces derniers étaient (*Sidonicum Apollinaris*) remarquablement grands, et comme Genève était l'une de leurs résidences royales, dans laquelle sans doute ils allaient s'établir en grand nombre et que, d'un autre côté, une haute taille, un excès de cheveux blonds et des cheveux rouges en moins grande quantité, mais une rareté de cheveux noirs, sont les distinctions caractéristiques des Genevois, je suppose que ceux-ci sont redevables de ces attributs physiques en grande partie aux Burgondes.

Mais revenons encore un instant sur les caractères physiques de l'habitant de la Suisse centrale et orientale. Les Allemannes étaient une race distinguée par sa haute stature. Ils étaient plus nombreux, proportionnellement à la population indigène primitive ou romanisée, que les Burgondes, car ils furent en état d'imposer leur langage au pays qu'ils occupèrent, tandis que les Burgondes n'obtinrent pas ce résultat.

Mais pourquoi alors la taille des habitants de la partie allemande du canton de Fribourg est-elle moins élevée que celle de leurs concitoyens de langue romande et pourquoi le type de tête ronde est-il si prédominant dans la Suisse allemande ?

On peut répondre à cette question : 1^o que la population purement rhétienne de la partie orientale n'avait pas une taille aussi élevée que la population mélangée d'Helvètes romanisés et des colons primitifs de la partie occidentale ; 2^o que les Allemannes, lorsqu'ils franchirent le Rhin, étaient déjà un peuple beaucoup plus mélangé que ne l'étaient les Burgondes, car ils avaient déjà soumis les habitants du pays de la Souabe actuelle.

Mais outre cela, une autre considération m'est encore suggérée. Pendant les quelques premiers siècles qui suivirent la conquête des Allemanes, il se peut que les guerres continuelles entre hommes libres, en ait peu à peu diminué le nombre proportionnellement à celui des serfs, surtout que leur préoccupation de conserver leur race intacte avait pour conséquence de condamner au célibat le surplus de leurs filles. Et plus tard, pendant le moyen âge, après que la valeur guerrière des Suisses fut appréciée à l'étranger, les individus les plus beaux et les plus grands de taille, desquels probablement une forte proportion appartenant au type blond et de haute stature étaient continuellement enrôlés dans les armées étrangères, il est naturel de supposer que peu d'entre eux rentraient dans leurs foyers pour y propager leur race.

On peut concevoir dès lors que, de cette manière même, une minorité d'aborigènes au crâne court et rond soit décidément devenue dans la suite une majorité et ait produit le type prédominant.

Le tableau suivant indique le rang occupé par les cantons d'après la proportion des différentes couleurs de cheveux et d'yeux.

| | CHEVEUX | | | | YEUX | | |
|-------------------------------|---------|--------|-------|-------|-------|------|-------|
| | Blonds | Rouges | Bruns | Noirs | Bleus | Gris | Bruns |
| Nidwald | 1 | — | 25 | — | 6 | 2 | 25 |
| Argovie | 2 | — | 24 | — | 10 | 14 | 16 |
| Schaffouse . . . | 3 | — | 19 | — | 19 | 17 | 3 |
| Bâle-Campagne . | 4 | — | 18 | — | 12 | 21 | 6 |
| Bâle-Ville . . . | 5 | — | 11 | — | 5 | 18 | 17 |
| Appenzell (Int.). | 6 | — | 20 | 10 | 14 | 11 | 14 |
| Obwald | 7 | — | 10 | — | 23 | 1 | 20 |
| Genève | 8 | 6 | 21 | — | 8 | 20 | 16 |
| Uri | 9 | — | 20 | 5 | 11 | 16 | 10 |
| Berne (Oberl ^d) . | 10 | — | 17 | 14 | 4 | 7 | 24 |
| Berne (Plaine) . | 11 | 8 | 14 | — | 16 | 4 | 22 |
| Berne (Jura) . . | 12 | 5 | 23 | 9 | 20 | 13 | 4 |
| Soleure | 13 | 8 | 15 | 13 | 12 | 15 | 13 |
| Schwyz | 14 | — | 16 | 11 | 2 | 19 | 18 |
| Lucerne | 15 | 7 | 13 | 12 | 21 | 3 | 15 |
| Fribourg | 16 | 4 | 21 | 3 | 14 | 8 | 11 |
| Zurich | 17 | — | 8 | — | 3 | 24 | 12 |
| Neuchâtel . . . | 18 | 3 | 12 | — | 13 | 21 | 7 |
| Thurgovie . . . | 19 | — | 7 | — | 9 | 22 | 8 |
| Saint-Gall . . . | 20 | — | 9 | 8 | 17 | 9 | 9 |
| Appenzell (Ext.) | 21 | — | 4 | — | 15 | 6 | 19 |
| Glaris | 22 | — | 1 | — | 22 | 17 | 2 |
| Zug | 23 | — | 5 | 6 | 9 | 5 | 23 |
| Valais | 24 | 1 | 22 | 2 | 7 | 12 | 21 |
| Vaud | 25 | 2 | 6 | 7 | 9 | 23 | 6 |
| Grisons | 26 | — | 2 | 4 | 18 | 24 | 1 |
| Tessin | 27 | 8 | 3 | 1 | 1 | 25 | 5 |